

COMPTE RENDU ANALYTIQUE
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE DE GESTION L'ESTEY
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL
DE LA VILLE DE BEGLES
DU 06 DECEMBRE 2021

Étaient présents : Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Edwige LUCBERNET (quitte la salle après l'adoption du compte rendu du conseil d'administration du 27 septembre 2021 et revient pour le vote de la création de poste au tableau des effectifs des emplois permanents), Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, Mme Amélie COHEN LANGLAIS, M. Nabil ENNAJHI, Mme Laure DESVALOIS (arrive après l'adoption du compte rendu du conseil d'administration du 27 septembre 2021) , Mme Esther UZAN, M. Aymeric JEANNEAU, Mme Agnès BANCON, Mme Emmanuelle NEVEU (arrive après l'adoption du compte rendu du conseil d'administration du 27 septembre 2021).

Étaient excusées : Mme Sylvaine PANABIERE, (donne procuration à A. COHEN LANGLAIS), Mme Fabienne DA COSTA, Mme Léonilde ALVES, Mme Lydie LE FOURN, M. Richard JOURDAIN.

Secrétaire de la séance : Mme Ninon GARNERET, Directrice de la Régie

Assistaient à la séance : Mme Aurélie SCHILD, Responsable du Centre Social et Culturel l'Estey, Mme Tamara GRANET-MONLLOR, Responsable Administrative et Financière du Pôle Social.

- Lecture de la décision prise par la Présidente : Adhésion 2021 à CPCV Sud-Ouest (Coordination pour Promouvoir Compétences et Volontariat Sud-Ouest.

DÉLIBÉRATIONS :

1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

LE COMPTE RENDU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ – 9 VOIX POUR

2. CONVENTION DE REVERSION DES FINANCEMENTS AU TITRE DU CEJ

Un contrat de co-financement Enfance Jeunesse a été signé entre la Ville de Bègles et la Caisse d'Allocations Familiales pour la période du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Une part de ce financement doit être reversée au Centre Social et Culturel pour ses actions effectuées dans le cadre de ce contrat par le biais d'une convention.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 10 VOIX POUR

3. CONVENTION PORTANT PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES DES COLLECTIVITES LOCALES

Les actes pris par les autorités communales sont exécutoires après leur publication, leur notification aux intéressés et lorsqu'ils ont été transmis au représentant de l'Etat (actes transmissibles).

Afin d'effectuer cette transmission, il est nécessaire d'avoir recours à un tiers de télétransmission homologué. Il est proposé de signer une convention avec la Préfecture de la Gironde et de choisir la plateforme d'échanges SRCL.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 10 VOIX POUR

4. CREATION DE POSTE AU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS

Afin d'assurer les missions de production et de service au sein de l'activité du Bistrot de l'Estey, il est nécessaire de pérenniser cet emploi par le biais de la création de poste d'adjoint technique à temps non complet.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 11 VOIX POUR

5. RAPPORT SOCIAL UNIQUE AU 31 DECEMBRE 2020

Les administrations sont désormais tenues d'élaborer chaque année un Rapport Social Unique rassemblant les éléments et données à partir desquelles sont établies les Lignes Directrices de Gestion qui déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines.

Les données du RSU sont notamment relatives aux effectifs, aux parcours professionnels, à l'avancement, la rémunération, la formation, l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et les conditions de travail.

Il est nécessaire d'adapter les Lignes Directrices de Gestion au regard des indicateurs du Rapport Social Unique

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 11 VOIX POUR

LA PRESIDENTE,
Christelle BAUDRAIS